



JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES - N° 21

MAIRIE :

TRAVAUX ROUTIERS

Les travaux routiers menés par le Conseil Général sur notre commune:

Travaux sur la route du Col du Corbier suite à son affaissement





Travaux de drainage au Pont de Gys:
Après un affaissement suite à des infiltrations d'eau depuis la route conduisant au village, l'eau est « emmenée » jusqu'à la Dranse et la route
est stabilisée à cet endroit par des blocs de pierre.

ASSAINISSEMENT STATION D'EPURATION

Les 2 tranches réalisées:
1ère Tranche : descente des effluents Corbier au Martelet

2ème Tranche: liaison le Martelet jusqu'à la nouvelle Station d'Epuration (STEP)
et repiquage du réseau existant, au niveau de l'Arbettaz, jusqu'à la nouvelle STEP

Les 2 tranches à venir:
3ème Tranche: assainissement Gys et Zone Artisanale: dépôt des dossiers de demandes de subventions et appels d'offre fin novembre 2009.A cette date 80% de la population sera raccordée. Dans le cas où les dossiers seraient retenus et toutes les subventions seraient allouées les travaux pourraient débuter à l'été 2010 (SMDEA).On profitera alors de l'enfouissement du tout à l'égout pour refaire le réseau d'eau potable de Gys et du Pont de Gys.

4ème Tranche: Elle concernera les hameaux du Perry, des Cottets, de la Moille et le restant du chef lieu.
Elle est prévue pour 2013-2014.

Encore une fois nous tenons à remercier l'ensemble des propriétaires concernés par le passage du réseau et par la station d'épuration. Leur indemnisation est actuellement dans les mains de la chambre d'agriculture.

CHALET ALPAGE D'OUZON

Rappel concernant le financement:

• Subvention Région Rhône-Alpes	52.213,79 Euros
• Subvention Conseil Général Haute-Savoie	25.306,54 Euros
• Autofinancement communal	70.959,07 Euros
• Emprunt souscrit par la Commune	140.434,79 Euros
TOTAL	**293.434,79 Euros**

La commune remercie les alpagistes de leur travail et leur renouvelle toute sa confiance.

Suite à l'entretien accordé par Monsieur de Sous-préfet à quelques sociétaires de la Montagne d'Ouzon d'une part et l'entrevue entre Monsieur le Maire et Monsieur le Sous-préfet d'autres part, la réponde de la sous préfecture est la suivante:

« Chalet d'alpage construit en 1998 par et au nom de la commune. Financé par le commune, la région et la conseil général.

Au moment de la construction, aucune garantie de propriété n'avait été mise en place pour que le commune en soit propriétaire, malgré plus de 75% d'apport financier.(sans compter les frais financiers)

Malgré les délibérations prises par les responsables de la société d'alpage, qui ne sont pas respectées aujourd'hui, une convention va être passée pour que la Montagne d'Ouzon, propriétaire du sol, mette à disposition de la commune un certain nombre de pièces du chalet hors période d'estive.

Si ces conditions sont acceptées par le comité de montagne, le commune se satisfera de ces formalités. »

LOGEMENTS DU PONT DE GYS

Sans doute l'avez-vous constaté, les travaux sont déjà bien avancé.
Le calendrier prévisionnel est aujourd'hui le suivant:

- Les 6 logements créés dans l'ancien hôtel et les
- 12 autres logements que vous voyez ci-contre seront livrés en avril 2010

Le traitement des eaux usées de ces 18 logements sera assuré par une mini-station d'épuration, dimensionnée pour 100 équivalent-habitants afin d'accueillir également les effluents des autres habitations situées au Pont-de-Gys.

Nous vous rappelons que si vous êtes à la recherche d'une location vous pouvez d'ores et déjà retirer un dossier de candidature en mairie.



PARTICIPATION POUR RACCORDEMENT A L'EGOUT et FRAIS DE RACCORDEMENT

LA PARTICIPATION POUR RACCORDEMENT A L'EGOUT OU PRE :

La P.R.E. ou Participation de Raccordement à l'égout est exigée en plus des frais de branchement, mais uniquement auprès des propriétaires d'immeubles construits après la réalisation du collecteur d'assainissement. La présence de ce réseau d'assainissement collectif évite ainsi au propriétaire la dépense d'une installation d'assainissement autonome.
Dans le cas d'une extension d'un bâtiment (ex : construction d'un nouvel appartement ou de nouvelles pièces), les parties nouvellement construites bénéficient de l'existence du réseau et font de ce fait l'économie d'un système non collectif. La PRE est donc également exigible.
Son montant varie selon la destination du bâtiment concerné: Pour une maison individuelle son montant est actuellement de 3.800 euros.

LES FRAIS DE RACCORDEMENT POUR LES IMMEUBLES ANCIENS:

Ces frais concernent les immeubles existants et déjà équipés d'un système autonome qui se raccordent sur un égout existant ou nouvellement créé à condition que ce système autonome soit en état de fonctionnement effectif.
En aucun cas ils ne se substituent au frais de branchement.
Le tarif actuel est de 1.300 euros.

NOUVELLE ECOLE COMMUNALE

Dans nos précédentes éditions nous vous avons expliqué la nécessité d'acquérir de nouveaux locaux pour notre école communale, locaux nous laissant aussi la perspective de conduire en leur sein, d'autres projets complémentaires.
C'est maintenant chose faite: la commune a acquis le bâtiment Don Bosco qui sera bientôt rebaptisé par les enfants, qui vont décorer également le réfectoire, l'école communale sera installée dès la rentrée prochaine.

L'école actuelle sera occupée dès la fin de l'année scolaire par l'ADMR (soins à domicile) qui était à la recherche de locaux plus spacieux et envisageait de quitter notre village.

EAU: TRAVAUX REALISES / TRAVAUX A VENIR

Les effets des travaux engagés ces dernières années (plus de 1.300.000 €) sur les réseaux d'eau ont déjà
porté leurs fruits:Fuites et déperditions diverses ont été considérablement réduites, d'où:

- Une baisse des frais d'entretien,
- Un gain de temps pour les employés communaux jusqu'alors souvent mobilisés par la recherche des
  fuites et les réparations qui en découlaient.
- Notre village échappe cette année aux pénuries d'eau qui touchent certains de nos voisins.

Les travaux à venir consisteront en la remise en état du captage du Pont des Cloux où nous subissont actuellement une perte en eaux de 30%.

PERIMETRES DE PROTECTION DES CAPTAGES:

L'alimentation en eau potable du Biot est assuré par plusieurs captages:

- le captages de la Touvière (ou Bévière) qui alimentent le Col du Corbier et le Corbier
- les captages du Pont des cloux pour le chef-lieu et les Rasses
- le captage de la Tire qui alimente Gys, les Moulins et Richebourg.

Conformément à plusieurs directives européennes et à la loi sur l'eau de 1992, ces points de captage d'eau potable doivent bénéficier d'un périmètre de protection afin d'éviter les pollutions liées aux activités humaines usuelles et de réduire le risque de pollution accidentelle qui pourrait entraîner une contamination de l'eau et par conséquent une crise sanitaire.
Afin de renforcer la mise en place de ces périmètres de protection, le gouvernement français a fixé des objectifs chiffrés à travers son Plan National Santé-Environnement (PNSE) établit en 2004. Ainsi en
2010, 100% des points de captage d'eau potable devront bénéficier d'un périmètre de protection assorti de prescriptions limitant les risques de pollution.

Par délibération du 15/06/2006 et dans l'intérêt de la Santé Publique, les élus ont décidé de mettre en œuvre la conformité des périmètres de protection des captages d’eau potable.

Cette mission est menée à bien par les services départementaux.

Le Commissaire Enquêteur recevra les observations du public

- le mardi 10 Novembre 2009 de 14h à 18h
- le jeudi 19 Novembre 2009 de 9h à 12h
- le mardi 1er Décembre 2009 de 14h à 18h

Les observations pourront être consignées sur les registres d'enquête ou adressées par écrit à la Mairie de le Biot au Commissaire Enquêteur.

NOUVEAU: LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE EST EN LIGNE



Retrouvez régulièrement des informations pratiques sur le site communal
www.lebiot.fr

UNE NOUVELLE EMPLOYEE COMMUNALE



Mme Marielle LAURENT a rejoint le personnel communal lors de la dernière rentrée scolaire.
Habitante de Gys, maman de 3 enfants, elle a pour mission principale de servir les repas à la cantine qui accueille en
moyenne cette année 27 enfants.

Accompagnée d'un autre employé communal (Claude ou Thierry), elle va chercher les enfants de l'école,
leur sert le repas et les reconduit à l'école vers 13h20.
Sa journée se termine par la plonge et le ménage.
Hors période scolaire elle réalise les gros nettoyages.

Nous lui souhaitons la bienvenue.

Petite annonce:
Quand les enfants ont fini de se restaurer, il leur reste environ ½ heure à combler.
Lorsque le temps le permet, ils vont jouer dehors (billes, ballon prisonnier…).
L'hiver arrive ! Alors si vous possédez des jeux, livres, feuilles blanches, feutres…dont vous n'avez plus l'utilité, nos petits élèves seraient comblés d'en faire bon usage pendant ce temps de pause.
Pour plus d'informations vous pouvez contacter :
Odile en Mairie (04 50 72 12 06) ou Karine ROSSET (04 50 72 23 69)

VIE SCOLAIRE ET COMMUNE

Comme les années précédentes en plus de sa subvention annuelle, la Municipalité a, pour l'année scolaire,
2008-2009 participé à la vie scolaire en apportant son soutien financier aux activités telles que :
● le ski de fond (prise en charge des cours de ski)
● la natation (prise en charge du transport)…

De plus, celle-ci permet à l'école de renouveler son parc informatique chaque année un peu plus. Sur le même thème, les institutrices souhaitaient permettre à tous les enfants, de visionner grâce à la nouvelle technologie (internet, documents réalisés sur informatique…) des thèmes étudiés en classe. Comme il est difficile de mettre 5 ou 6 enfants derrière un même ordinateur, l'achat d'un vidéo projecteur a facilité cet objectif.

Depuis l'année dernière Annie Tournier assure également l'accueil des enfants dès 7h40 et poursuit la garde périscolaire de 16h30 à 18h00.

ETAT CIVIL

Ils nous ont quittés:

- Décès de Michel TOURNIER, domicilié chef lieu le 24 Janvier 2009 dans sa 60ème année.
- Décès de Joseph VULLIEZ, domicilié chef lieu le 07 Septembre 2009 dans sa 68ème année.

Naissances:

Augustin VULLIEZ, né le 10 Avril 2009, fils de Pascal VULLIEZ et de Muriel REQUET, domiciliés à Gys
Kéo BALMIER, né le 19 Mai 2009, fils de Franck BALMIER et de Claire DENEREAZ, domiciliés Les Rasses
Rory FIRMIN, né le 08 Juin 2009, fils de Terry FIRMIN et de Suzanne MACINTYRE, domiciliés Les Deux Ponts
Gabrielle SAUCRAY, née le 08 Juin 2009, fille de Michaël SAUCRAY et de Séverine ROSSET, domiciliés à Richebourg

Mariage:

10 Janvier 2009 : Stéphanie AINOUX et Damien RONCO, domiciliés à Douvaine
25 Avril 2009 : Virginie GRISEL et Xavier LEMAIRE, domiciliés à Richebourg

INFOS UTILES

Mairie : Tél/Répondeur : 04.50.72.12.06
Horaires d'ouvertures au public :
Vendredi de 14h à 18h
Samedi de 9h à 12h

Permanence des élus :
Le Samedi matin de 10h à 12h

Permanence de Mr le maire :
Samedi matin de 10h30 à 12h
Et tous les jours à partir de 11h sur rendez-vous

Bibliothèque : Tél /Répondeur: 04.50.72.13.60
Nouveaux Horaires :
Lundi 13h 30 à 19h00

Agence postale communale : Tél/Répondeur : 04.50.72.13.60
Horaires d'ouvertures du Lundi au Vendredi de 9h30 à 12h15

Déchetterie :
Du mardi au Vendredi de 13h45 à 17h30 et le Samedi de 9h00 à 12h00 et 13H30 à 17h30

ESPACE LIVRES DU BIOT

Pour vous accueillir au mieux la bibliothèque « ESPACE LIVRES DU BIOT » est dans les locaux de La poste et de l'Office de Tourisme. Conviviale, spacieuse, facilement accessible, vous pouvez tous les lundis de 13h30 à 19h00 choisir parmi plus de 3000 livres: 2600 livres de fond propre dont 200 livres nouveaux et 500 livres appartenant à Savoie-Biblio, renouvelé 2 fois par an (bibliobus).Le choix y est donc généreux.
Vous pouvez également commander un livre à la bibliothèque de notre village; si celui-ci n'est pas dans nos rayons nous pouvons solliciter une autre bibliothèque de la vallée d'Aulps ou encore Savoie-Biblio, qui a récemment mis en place une navette mensuelle pour obtenir les titres que vous nous demandez plus rapidement.

Nouveau : Vous pouvez maintenant faire vos réservations et demandes via le net et bientôt consulter la liste des livres de notre bibliothèque sur le site de la commune http://www.lebiot.fr rubrique « bibliothèque ».
On peut emprunter des livres ou simplement s'installer pour lire sur place ou se documenter, Romans, romans policiers, romans anticipations, romans terroirs (Savoie), Encyclopédie, bande dessinée, vie pratique, biographie, poésie, brochures mensuelles, livres en langues étrangères etc.…
Notre bibliothèque fait partie du réseau de 11 bibliothèques de la Vallée d'Aulps « Lire au fil de l'Aulps ». A ce titre elle participe, et donc *vous* pouvez participer, à des jurys de prix littéraires : ***Rosine Perrier*** et ***Lettres Frontières.***
La bibliothèque reçoit toutes les semaines les enfants de l'école du Biot pour leur permettre d'emprunter des livres.
Rappelons que l'inscription est gratuite et ouverte à tous publics: Biotins, habitants de la Vallée d'Aulps, vacanciers etc.…
Nous vous invitons à venir découvrir ou redécouvrir notre bibliothèque.
A bientôt !

RECENSEMENT DE LA POPULATION



Un nouveau recensement aura lieu au Biot en 2010.
L'agent recenseur chargé de cette mission sera Monsieur Alain ROSSET.
Il possèdera une carte tricolore avec sa photo, signée par le Maire.
Le recensement sert notamment à éclairer les décisions publiques en matière d'équipements collectifs (écoles, hôpitaux, etc.).
MODE D'EMPLOI:
1. Un agent recenseur vient chez vous et dépose les questionnaires de recensement.
2. Vous lisez et remplissez les documents qui vous ont été remis.
3. L'agent recenseur revient les récupérer. Il vous aide à les remplir si vous le souhaitez.

L'agent recenseur remettra aux personnes enquêtées deux questionnaires différents :
- le premier, intitulé feuille de logement, comporte 15 questions relatives aux caractéristiques et au confort du logement. L'agent recenseur dépose une « feuille de logement » par logement ;
- le second, le bulletin individuel, comprend 25 questions s'articulant autour de l'âge, du lieu de naissance, dela nationalité, du niveau d'études, du lieu de résidence 5 ans plus tôt et de l'activité professionnelle. L'agent dépose un bulletin individuel par personne vivant dans le logement.
Ces deux questionnaires sont accompagnés d'une notice d'information sur le recensement. Vous aurez jusqu'au **samedi 20 février pour remettre vos questionnaires.**

Vos réponses sont bien entendu strictement confidentielles.

REPAS DES « ANCIENS »

Pour commencer, un apéritif, servi dans le bâtiment Don Bosco, a permi à nos aînés de découvrir les locaux de la future école ainsi que la cuisine et la salle de restaurant qui permettent d'accueillir les petits élèves pour le service de la cantine.
La suite de cette journée s'est déroulée à Yvoire qui accueillait, en ce dimanche ensoleillé, la fête de l'âne.
Après un très bon repas, nous avons fait une petite promenade au bord du lac. Outre la météo, la bonne humeur et les chansons ont accompagné cette sortie conviviale. A nos aînés nous disons donc :



VIVEMENT L'ANNEE PROCHAINE !!!

C.C.V.A:

ACCES A LA DECHETTERIE DE LA VIGNETTE

La Communauté de Communes de la Vallée d'Aulps et le SIVOM de la Vallée d'Aulps mettent en place un système de gestion informatisé des déchetteries de la vallée : déchetterie de la Vignette au Biot, déchetterie du Couard à Morzine et déchetterie des Gets.
Dans le cadre de cette nouvelle installation, une carte d'accès (gratuite) est obligatoire pour les particuliers et pour les professionnels voulant déposer des déchets dans ces 3 déchetteries. Ils devront la présenter aux gardiens avant tout dépôt.

Modalités de distribution des cartes pour les communes de la CCVA :
Pour les professionnels :
Un courrier d'information vous sera adressé avec la redevance spéciale 2009.
Pour les particuliers :
Une fiche de réservation de carte d'accès déchetterie est disponible :

● Dans les mairies des 9 communes
● Au bureau de la CCVA au Biot
● A l'Office de Tourisme de la Vallée d'Aulps (bureaux d'accueil de Saint Jean d'Aulps et de Montriond)
● Et dans les déchetteries de la Vignette et du Couard.

LES AMIS DE LA CHAPELLE DE GYS

La Vallée d'Aulps a peu de traces de son histoire, peu de monuments qui lui rappellent d'où elle vient. On a presque tout dit quand on a mentionné l'Abbaye d'Aulps et les chapelles des villages. Ce petit nombre de vestiges du passé est sans doute une des raisons des soins qu'on leur a prodigués récemment.
Toutes les chapelles ont été restaurées sauf celle de Gys. Resterait-t-elle donc la seule à faire exception?
Un legs important d'un prêtre originaire du village est devenu la chiquenaude d'un projet de restauration. Le démarrage vient d'être effectué, le pied sur l'accélérateur. Deux réunions ouvertes aux gens du village de Gys ont eu lieu. Chaque fois, plus d'une vingtaine de personnes étaient présentes, et participantes. La deuxième, le 14 avril, constituée en Assemblée générale, a approuvé à l'unanimité les statuts de la nouvelle association **les Amis de la chapelle de Gys** dont le but exclusif est la restauration -embellissement de cette chapelle.
L'ambition des fondateurs est d'en faire un joyau. Ils se proposent, en effet, non seulement de la restaurer, mais de l'enrichir d'oeuvres d'art modernes, cela dans la mesure de ses disponibilités financières.
Elle ne fera aucun emprunt. Sa trésorerie sera alimentée par le legs qui a été évoqué, par les cotisations -adhésions et par les dons.
L'Assemblée constitutive du 14 avril a élu les membres du Comité d'administration qui est présidé par l'abbé Hyacinthe Vulliez et plusieurs des personnes présentes, compte tenu de leurs compétences, se sont proposées pour faire partie de la Commission des travaux qui, avec l'accord du C.A., initieront, conduiront et contrôleront les travaux. Seulement les travaux qui relèvent de la responsabilité de l'Association, à savoir les travaux intérieurs de restauration et d'embellissement. La Commune étant propriétaire prend conformément au droit français la responsabilité des travaux extérieurs, à savoir l'assainissement, la toiture...
Toujours lors de l'Assemblée constitutive, les participants ont souhaité à l'unanimité que soient membres d'honneur de l'Association: Denis Bouchet, conseiller général, Henri-Victor Tournier, maire du Biot, Arnaud Delerce, responsable du patrimoine de la Vallée d'Aulps, l'abbé Alain Dupenloup, curé de la Vallée et l'abbé Francis Morand de Gys. Tous ont accepté d'emblée et avec enthousiasme.

L'Association, étant maintenant reconnue officiellement par la parution au Journal officiel, le

BULLETIN D'ADHESION
NOM…………………………………………………Prénom…………………………….. .
Adresse :
……
………………………………………………………………………..
Tel fixe* …………….Portable*…………………Email*…………………………(*facultatif)
ADHERE à l'association « Les amis de la chapelle de Gys » et verse ma cotisation annuelle :
de membre : 25€
de couple : 40€
de soutien : 100€
Ci-joint le paiement par chèque bancaire d'un montant de : …………..€ à l'ordre de « Les amis de la chapelle de Gys »
Date : ………………………. Signature :……………………………………………………
Le bulletin d'adhésion accompagné de son règlement est à envoyer au trésorier de l'association :
Henri Vulliez 9, chemin du Genevray 74200 Thonon-les-Bains



A l'ECOLE :

RENTREE 2009 A L 'ECOLE

Cette année, nous accueillons 50 élèves à l'école.
Mmes COTTET-PUINEL Sylvie et BARBIER Chantal sont les institutrices qui s'occupent de la classe maternelle/CP/CE1 : 7 enfants en moyenne section

3 enfants en grande section
6 enfants en CP
8 enfants en CE1

Madame EMMEL Carole, directrice de l'école, s'occupe de la classe des grands :
8 élèves en CE2
8 élèves en CM1
10 élèves en CM2

Madame TOURNIER Annie, assistante-maternelle (ATSEM) veille également sur les petits.

* *

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux élèves de l'école ainsi qu'à leurs familles :
Maternelle, moyenne section : Grégoire DELALE, Freya JOHNSON, Zacharie KLEIN,

Léo LESCURE, Fabien POLLIEN, Alexis RENEVIER et Jack WOODLEY
Maternelle, grande section : Lise VEULLERAY
CP : Yohan MENOUD
CE1 : Manon LEVACHER et Marine VEULLERAY
CE2 : Sandy et Dylan LEJEUNE
CM1 : Margaux LEVACHER

* *

L'augmentation des effectifs de l'école est à prendre au sérieux.

Si cette hausse se maintenait à la rentrée prochaine, il faudrait envisager l'ouverture d'une troisième classe.

Le dossier est ouvert et à suivre !

COMITE DE JUMELAGE:

DISSOLUTION DU COMITE DE JUMELAGE LE BIOT - LESPERON

Suite aux élections municipales de l'an passé l'association a souhaité connaître le positionnement des nouvelles équipes des conseils municipaux du Biot et de Lesperon afin de savoir si le projet de jumelage communal pouvait se poursuivre.

Suite à un premier courrier la Mairie de Lesperon souhaitait continuer à soutenir ce projet.
Lors de l'Assemblée Générale du **12 novembre 2008** nous avons constaté :

*que l'organisation en amont des échanges reposait essentiellement sur la Présidente et que celle-ci ne pouvait plus assurer ce travail. **Hors il y a actuellement trop peu de personnes souhaitant s'investir dans les différents postes à pourvoir** dont elle ne peut plus s'occuper pour une bonne organisation des échanges.

*qu'il était souhaité que la Municipalité ait davantage un rôle moteur dans l'organisation des échanges et de sa communication auprès des Biotins, afin d'entretenir la motivation et les projets, le jumelage étant **communal** depuis 2003. Précisons que la Mairie de Lesperon pilotait jusqu'à présent le jumelage avec un conseil extra-municipal qui inclus donc des habitants du village en collaboration avec l'équipe municipale.

*si la Municipalité du Biot ne souhaitait pas poursuivre le jumelage. Le jumelage communal serait rompu et il serait demandé à l'Harmonie l'Echo d'Ouzon si elle souhaiterait à nouveau accueillir uniquement les musiciens de Lesperon dans le cadre de son association comme cela se faisait avant le jumelage communal.

En réponse à notre demande, la Municipalité du Biot est disposée à soutenir financièrement le jumelage mais ne tient pas à s'investir au sein de l'association ne désirant pas « se substituer aux membres de
l'association».

De plus, la Municipalité de Lesperon a finalement fait part à la municipalité du Biot de sa décision de ne plus soutenir sans grandes raisons les actions du jumelage.

Nous nous verrons donc contraint de dissoudre l'association.

DANSE AFRICAINE:

Cours de danse africaine, par July Mater-Said, tous les mardis de 18h30 à 20h à la salle des fêtes du Biot
(tous niveaux)
Prix de 5€ à 8€ environ
Cours jusqu'à fin novembre et reprise fin avril
Contact et inscriptions auprès de Mme Cadeau au 06.18.96.47.23 ou July au 06.14.55.34.02

TRAD'AULPS:

L'association Trad'Aulps Danses vous propose une initiation aux danses traditionnelles d'ici et d'ailleurs les
3ème vendredi de chaque mois à la salle des fêtes du Biot de 20h à 23h.
Dans une ambiance conviviale vous (re)découvrirez la polka, la scottisch, la valse, la mazurka, mais aussi
des danses en cercle ou en chaîne.
Nouveau cette année, un atelier pour les musiciens qui souhaitent jouer ensemble et se constituer un répertoire de musiques à danser, avec instruments traditionnels, une fois par mois à St Jean d'Aulps de 20h à
22h30.
Enfin, Trad'Aulps Danses organise un bal folk à Seytroux le 28 novembre à 20h30 avec "Expire" un duo de
jeunes accordéonistes diatoniques talentueux.
Renseignements auprès de Dominique LOUIS (04 50 79 64 88) ou tradaulpsdanses@aliceadsl.fr

TELETHON 2010:



Retrouvez le **TELETHON** sur la place du village le samedi 5 décembre avec notamment les beignets de patate mais aussi quelques surprises...
Un programme détaillé sera distribué dans vos boites-aux-lettres.